

Pascal Beveraggi a récupéré sa propre entreprise en justice mais se bat pour la reconquérir

PARIS, FRANCE, October 4, 2022 /EINPresswire.com/ -- Alors que le monde tente farouchement de se remettre de la pandémie mondiale et que les experts financiers dressent un sombre panorama de la future récession, il a rarement été possible de rencontrer des héros tels que M. Pascal Beveraggi, ressortissant français, qui se bat avec acharnement pour être autorisé à reprendre sa propre société NB Mining Africa et à récupérer tous ses actifs en RDC..

M. Pascal Beveraggi a détenu et dirigé la société NB Mining Africa pendant des années, en employant et en fournissant des milliers d'emplois au peuple congolais, avant qu'elle ne lui soit illégalement saisie. Cette longue et épuisante bataille juridique de M. Beveraggi pour récupérer sa société et tous ses actifs en RDC, qui lui reviennent de droit, a pris plusieurs années maintenant, bien que sa priorité a toujours été celle de ses employés et de leur bien-être plutôt que ses propres adversités dans cette bataille juridique.

Ayant déjà récupéré la propriété légale de sa société en mars 2022 devant l'honorable Cour congolaise (lien vers l'arrêt : <http://www.nb-mining.com/files/ruling-37748-37377.pdf>), tout comme il a gagné son procès contre l'usurpateur Moïse Katumbi et sa société Astalia devant la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe en décembre 2020, il doit maintenant faire face à un examen plus approfondi car son adversaire refuse d'accepter la décision de la Cour et de rendre sa société et tous les actifs qui y sont rattachés, conformément à l'arrêt.

En outre, Ecobank s'oppose étonnamment à la décision de l'honorable Cour congolaise. Ce qui a inévitablement entraîné l'émission d'un mandat d'arrêt (lien : <http://www.nb-mining.com/files/mandate.pdf>) par le Palais de Justice de Kinshasa/Gombe à l'encontre du



Pascal Beveraggi a récupéré sa propre entreprise en justice mais se bat pour la reconquérir

Directeur Général d'Ecobank afin qu'il soit arrêté et amené devant le tribunal pour répondre de son refus de se conformer à la décision de justice.

Affaire réf. : RMP 4243/PG.023/a/2022/MK et R.C.A. 37.748/37.377

Lien vers l'ordonnance de mandat : <http://www.nb-mining.com/files/mandate.pdf>

Lien vers le jugement : <http://www.nb-mining.com/files/ruling-37748-37377.pdf>

Karen Fernandez

Pole Press

[email us here](#)

This press release can be viewed online at: <https://www.einpresswire.com/article/594188230>

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.

© 1995-2022 Newsmatics Inc. All Right Reserved.